

27 octobre 2020

Original: anglais

(20-7457) Page: 1/3

Comité des licences d'importation

ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 5:1 À 5:4 DE L'ACCORD¹

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

La notification ci-après, datée du 8 octobre 2020, est distribuée à la demande de la délégation de la République de Corée.

	Catégorie	Détails de la notification		
1	Membre notifiant	République de Corée		
2	Titre de la nouvelle législation/procédure	Drinking Water Management Act (Loi sur la gestion de l'eau potable)		
3	Date de publication	5 janvier 1995		
4	Date d'entrée en vigueur	1 ^{er} mai 1995		
5	Adresse du site Web/ publication officielle de la nouvelle réglementation/ procédure	http://www.law.go.kr/LSW/enq/enqLsSc.do?menuId=2§ion=lawNm&query=Drinking+Water+Management+Act&x=0&y=0		
6	Avez-vous joint une copie (pdf) de la réglementation pour le Secrétariat?	☑ Oui (<i>Veuillez joindre une copie de la réglementation à la présente notification.</i>) ☐ Non		
7	Type de notification	□ a) Nouvelle réglementation/procédure ² concernant les licences; (veuillez répondre aux questions n° 8 à 14) □ b) Modification d'une réglementation/procédure précédemment notifiée dans le document: G/LIC/N/3/KOR/12; (veuillez répondre aux questions n° 15 et 16)		
8	Liste des produits soumis à licences	Veuillez indiquer les codes SH et la désignation détaillée des produits. Si la liste des produits est longue, veuillez la joindre en annexe au format MS Word.		
9	Nature du régime de licences	Automatique: Non automatique:		

¹ Il est entendu que le Membre notifiant a également rempli ses obligations de notification au titre de l'article 1:4 a) et de l'article 8:2 b) concernant la loi/la réglementation/la procédure pertinente notifiée en remplissant le présent formulaire de manière complète et précise.

² Il est entendu que "nouvelle réglementation/procédure" fait référence à toute loi, réglementation ou procédure nouvellement introduite, ainsi qu'à celles qui sont en vigueur mais qui sont notifiées pour la première fois au Comité.

	Catégorie			Détails de la notification		
10	Objectif administratif/	a)		Protection de la moralité publique		
	mesure appliquée	b)		Protection de la vie et de la santé des personnes et des animaux et préservation des végétaux; protection de l'environnement		
		c)		Collecte de statistiques commerciales ou surveillance du marché		
		d)		Protection des brevets, des marques de fabrique ou de commerce et du droit d'auteur, et prévention des pratiques frauduleuses		
		e)		Respect des obligations découlant de la Charte des Nations Unies et d'autres traités internationaux (CITES, Convention de Bâle, Convention de Rotterdam, Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, etc.)		
		f)		Administration des contingents (y compris tarifaires)		
		g)		Réglementation des importations d'armes, de munitions ou de matières fissiles et protection de la sécurité nationale		
		h)		Autre: (veuillez préciser)		
11	Organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes	Ministère/autorité et département: [] Adresse: [] Site Web: [] Téléphone: [] Courrier électronique: []				
12	Point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité	Ministère/autorité et département: [] Adresse: [] Site Web: [] Téléphone: [] Courrier électronique: []				
13	Durée d'application prévue de la procédure de licences					
14	Résumé de la notification dans l'une des langues officielles de l'OMC					
15	Si la case 7 b) a été cochée,	a)	[☐ Abrogation		
	veuillez indiquer la nature de la (des) modification(s)	b)		Suspension		
	ac ia (acs) mounication(s)	c)		Modification d'aspects particuliers des procédures existantes:		
			Pro	oduits visés		
		_	-	jectif administratif		
				ractère automatique ou non automatique rée d'application de la procédure de licences		
		_	Mod	dification de la nature de la restriction		
				antitative/en valeur nditions de recevabilité des demandeurs		
		_	Poir	nt de contact chargé de communiquer des		
		\boxtimes		nseignements sur les conditions de recevabilité		
			- 5	gane(s) administratif(s) auquel (auxquels) esenter les demandes		

Catégorie	Détails de la notification		
	 □ Documents requis (y compris le formulaire de demande) □ Délai de présentation de la demande □ Organe(s) administratif(s) délivrant les licences □ Délai de délivrance d'une licence □ Droit de licence/redevance administrative □ Versement d'un dépôt ou paiement préalable, et conditions applicables □ Droits/procédures de recours □ Durée de validité de la licence □ Autres conditions de la licence (prolongation, cessibilité, sanctions en cas de non-utilisation, etc.) □ Prescriptions en matière de change □ Autre: (veuillez préciser) 		
Veuillez expliquer les modifications en détail (dans l'une des langues officielles de l'OMC)	Modification de l'organe administratif auquel présenter les demandes: les demandes ne doivent désormais plus être présentées aux Agences de protection de l'environnement des bassins ou agences régionales de protection de l'environnement, mais aux administrations locales.		